

**QUALITY AWARD 2008 – PROJET
“Formulaires Bf”
GLEM 0552**

<http://www.medecinegenerale.be/Bf>

1 – SITUATION

Dans la pratique quotidienne des médecins, la meilleure prescription médicamenteuse impose d'utiliser des formulaires « Bf », en accord avec les recommandations de bonne pratique et en respect de la bonne gestion du budget de la sécurité sociale.

Compléter simplement ces documents et les signer ne suffit pas pour gérer le dossier médical des patients. Les démarches intellectuelles qui ont aboutis à la rédaction de ces demandes doivent être analysées, comprises, et remises en question régulièrement afin d'améliorer la qualité des soins en Médecine Générale.

2 – METHODE

La méthode a consisté à mettre à disposition des médecins du groupe la liste actualisée de ces divers formulaires. L'accès à ces fichiers est possible à partir d'une adresse d'un site internet, soit <http://www.medecinegenerale.be> . Outre les divers liens intéressants de la page d'accueil, un lien direct « Bf » conduit à des listes de formulaires informatisés, téléchargeables et éditables.

Les standards les plus utilisés sont disponibles : le format du traitement de texte WORD (extension .doc), le format ADOBE READER (extension .pdf) et, aussi actuellement, le format d'un LOGICIEL MEDICAL LABELLISE (extension .XML, format d'importation de fichiers dans le programme).

3 – RESULTATS

Tous les médecins du groupe téléchargent ces documents et les personnalisent aux coordonnées du prestataire et du bénéficiaire.

Le premier avantage est de toujours utiliser des formulaires actualisés et conformes. Le deuxième avantage est de pouvoir archiver les documents complétés et datés directement dans le dossier médical du patient, respectant ainsi les prescrits du DMG (Dossier Médical Global) et du DMI (Dossier Médical Informatisé). En effet, aucun logiciel labellisé ne met à disposition ces documents pour les médecins qui ont la tâche de rédiger cette liste et de la mettre à jour.

4 – BILAN

La disponibilité de l'outil pour le GLEM s'est rapidement étendue aux confrères de notre CERCLE.

La diffusion par le canal d'internet est un atout indéniable. L'accès aux documents vierges est libre mais dès que les documents sont personnalisés et complétés, ils sont conservés dans le programme médical de chaque médecin, devenant ainsi protégés.

Les perspectives sont assez évidentes :

- élargissement de l'ensemble des utilisateurs médicaux au niveau national ;
- élargissement à tous les programmes labellisés ;
- transmission possible via un canal sécurisé (cryptage légal asymétrique) aux organismes assureurs ;
- possibilité d'établir des forums de discussions (sécurisés) en rapport avec les pathologies concernées dans l'esprit de l'évaluation médicale telle qu'elle existe dans les GLEMs et de viser en permanence à une amélioration de la qualité des soins.